



Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Social d'Administration Interrégional (CSAI) de Rennes.

Aujourd'hui, nous nous réunissons pour la première fois en CSA Interrégional depuis les tragiques événements du 14 mai 2024.

Nos pensées vont à Fabrice et Arnaud, à leurs enfants, familles, collègues et amis, ainsi qu'à nos trois collègues blessés et à leurs proches.

Notre profession est en deuil !

Après plus de trois jours de recueillement observé par l'ensemble des agents de l'administration pénitentiaire, nous avons élaboré un relevé de décision en collaboration avec les organisations de l'intersyndicale **FO Justice, UFAP, CGT Pénitenciaire et SPS.**

Ce document, enrichi par les contributions des agents de terrain, a été adopté. Bien que ces mesures de sécurité ne puissent ramener nos collègues disparus, leur mise en œuvre pourra significativement réduire le risque de telles tragédies à l'avenir. Il est crucial de fournir immédiatement les moyens humains et matériels nécessaires à vos personnels.

L'Entente Intersyndicale reconnaît que notre profession a profondément évolué. Nous intervenons maintenant tant à l'intérieur des établissements qu'à l'extérieur, sur la voie publique, affrontant les mêmes dangers que la police et la gendarmerie nationale. La criminalité a évolué ces dernières années, nous faisons face à des individus déterminés et sans scrupule.

C'est pourquoi **l'Entente Intersyndicale** demande une sécurisation renforcée de toutes les missions, qu'elles soient médicales ou judiciaires. Nous exigeons une réévaluation urgente et juste des niveaux d'escorte afin qu'ils ne soient pas sous-estimés par convenance de gestion des ressources humaines.

Il est temps de mettre fin à la sous-évaluation des niveaux d'escorte, destinée à maintenir un taux minimal d'impossibilité de faire. Nous savons que, dans la pratique, l'administration minimise les risques pour faciliter la constitution des escortes et assurer leur envoi en mission.

L'Entente Intersyndicale demande également que la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Rennes intervienne auprès du parquet pour maximiser l'usage des visioconférences et encourager le déplacement des magistrats dans les établissements. Cela permettrait de protéger nos agents en réduisant les déplacements.

Nous devons anticiper et prendre des mesures pour les extractions médicales dès maintenant. Nous donnons des consignes pour que les équipes locales puissent négocier avec les chefs d'établissement, en collaboration avec les cadres de santé en CSA Local, afin d'étendre la téléconsultation dans les établissements de notre région. Certains établissements utilisent des taxis pour les extractions médicales, parfois uniquement pour qu'une personne détenue récupère un document médical.

De plus, **l'Intersyndicale** demande que les Surveillants en charge de la surveillance électronique effectuent leurs missions à deux.

L'année dernière, lors de la première instance régionale de la formation spécialisée, FO Justice avait lu la lettre de la femme de Frédéric Clément lors d'une déclaration liminaire.

Nous nous interrogeons sur l'interprétation des textes faite par notre direction interrégionale et les consignes qui en découlent dans différents établissements, provoquant des manquements considérables en matière de prévention des risques psychosociaux des personnels pénitentiaires, notamment au sein des équipes PREJ et ELSP.

L'Entente Intersyndicale avait alerté depuis plusieurs mois, lors des instances, du mal-être croissant des personnels pénitentiaires, mais nous nous sommes heurtés à un mur, recevant toujours la même réponse de « nécessité de service ».

N'oublions pas toutes ces démarches et pour toutes ces raisons, l'Entente Intersyndicale refuse de siéger aujourd'hui au Comité Social d'Administration Interrégional de Rennes !